

Votants : 79  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 5 décembre 2014  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 16 décembre 2014

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 15 décembre 2014

### HABITAT – PLH 2010-2015 - PRET A 0% DE LA CAN - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA BONIFICATION D'UN PRET D'ACCESSION A LA PROPRIETE

#### Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Jean-Claude BARRAUD, Anne BAUDOIN, Thierry BEAUFILS, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Gérard GIBAUT, Isabelle GODEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Yvonne VACKER

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Alain BAUDIN à Jérôme BALOGÉ, Jacques BILLY à Jacques BROSSARD, Marie-Christelle BOUCHERY à Sylvie DEBOEUF, Jean BOULAIS à Claude ROULLEAU, Michel BOURUMEAU à Bruno JUGE, Amaury BREUILLE à Stéphane PIERRON, Sophie BROSSARD à Adrien PROUST, Christelle CHASSAGNE à Simon LAPLACE, Charles-Antoine CHAVIER à Claire RICHECOEUR, Brigitte COMPETISSA à Gérard GIBAUT, Pascal DUFORESTEL à Alain PIVETEAU, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Robert GOUSSEAU à Joël MISBERT, Anne-Lydie HOLTZ à Jeanine BARBOTIN, Dominique JEUFFRAULT à Luc DELAGARDE, Guillaume JUIN à Agnès JARRY, Jacqueline LEFEBVRE à Marc THEBAULT, Jean-Pierre MIGAULT à Jean-Claude FRADIN, Rose-Marie NIETO à Florent SIMMONET, René PACAULT à Jean-Claude BARRAUD, Michel PAILLEY à Carole BRUNETEAU, Sébastien PARTHENAY à Lucien-Jean LAHOUSSE, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Dominique SIX, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Patrick THOMAS à Alain GRIPPON, Elodie TRUONG à Josiane METAYER

#### Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOIN par Anne-Marie PROUST, Alain LIAIGRE par Michel JAROS

#### Titulaires absents :

Jean-Martial FREDON, Rabah LAICHOIR, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Sylvette RIMBAUD, Michel VEDIE

#### Titulaires absents excusés :

Alain BAUDIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Jean BOULAIS, Michel BOURUMEAU, Dany BREMAUD, Amaury BREUILLE, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Brigitte COMPETISSA, Pascal DUFORESTEL, Marie-Chantal GARENNE, Robert GOUSSEAU, Anne-Lydie HOLTZ, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Jacqueline LEFEBVRE, Jean-Pierre MIGAULT, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Sébastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 15 DECEMBRE 2014

#### HABITAT – PLH 2010-2015 - PRET A 0% DE LA CAN - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA BONIFICATION D'UN PRET D'ACCESSION A LA PROPRIETE

Monsieur **Christian BREMAUD**, Membre du Bureau Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Par délibération du 18 octobre 2010, la CAN a approuvé son PLH pour la période 2010-2015 comportant un programme de 11 actions. Puis par délibération du 21 octobre 2013, la CAN a validé l'ensemble des préconisations issues de l'évaluation du dispositif, notamment la mise en œuvre d'une action favorisant la primo-accession à la propriété (sous conditions) sur son territoire.

A ce titre, par délibérations du 16 décembre 2013 et du 19 mai 2014, la CAN a décidé la mise en place d'un dispositif spécifique, « Le Prêt à 0 % de la CAN », en validant ses principes fondamentaux afin de :

- De développer une offre permettant aux familles aux revenus modestes d'accéder à la propriété principalement en zone B2 (Aiffres, Chauray et Niort), mais également sur l'ensemble de la CAN en fonction de la situation de chaque commune,
- D'éviter une spécialisation du territoire communautaire selon les revenus des ménages et de leur structure familiale,
- D'équilibrer les tranches d'âges afin de favoriser ou de développer un fonctionnement optimum des équipements publics (écoles, ...).

A l'appui d'une part, des Conventions de partenariat signées avec les établissements bancaires et les professionnels de l'immobilier, notamment de l'Article 3 relatif aux modalités d'instruction et d'acceptation d'une demande concernant le « Prêt à 0 % de la CAN », sur la base d'autre part, d'un taux de référence commun, « le taux de swap amortissable FGAS - Fonds de Garantie de l'Accession Sociale », permettant de calculer, pour chaque trimestre de l'année en cours, le montant de la subvention versée par la CAN aux établissements bancaires prêteurs pour compenser l'absence d'intérêts, et enfin, à partir des Attestations transmises par l'ADIL des Deux-Sèvres, il est proposé d'attribuer aux bénéficiaires concernés, une subvention d'un montant total de 5 990,77 € correspondant aux intérêts du « Prêt à 0 % de la CAN », détaillé dans le tableau ci-joint :

Demandeur	Adresse du projet	Type d'achat	Montant prêt CAN	Durée prêt CAN	Montant intérêts prêt CAN
Logement 1	NIORT	Ancien (vacant + 2 ans)	21 000 €	14 ans	2 567,47 €

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20141215-C49-12-2014-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2014  
Date de réception préfecture : 22/12/2014

Logement 2	CHAURAY	Neuf/construction (lot 20)	14 000 €	14 ans	1 711,65 €
Logement 3	CHAURAY	Neuf/construction (lot 12)	14 000 €	14 ans	1 711,65 €
TOTAL	-	-	49 000 €	-	5 990,77 €

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Valider les engagements financiers de la CAN indiqués dans le tableau récapitulatif ci-contre, concernant l'acquisition d'un logement ancien et la construction de deux logements dans le cadre du dispositif du " Prêt à 0 % de la CAN ",
- Autoriser, à l'appui de l'offre d'émission de " Prêt à 0 % de la CAN ", le versement en une seule fois, du montant respectif au profit de l'établissement bancaire du bénéficiaire sur pièces justificatives, notamment l'acceptation de cette offre de prêt par l'emprunteur,
- Autoriser le Président, ou le Membre du Bureau Délégué, à signer tous les autres documents relatifs à ce dossier.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 79  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Christian BREMAUD**

**Membre du Bureau Délégué**